



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Pour l'an deux mille dix-huit, où est écrit ce qui suit : Séance publique du **11 Avril 2018**, à 20 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le jeudi 5 Avril 2018.

Nombre de Conseillers en exercice : 29  
Nombre de pouvoirs : 2  
Nombre de Conseillers présents : 24  
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 5 Avril 2018  
Date d'affichage du compte-rendu : 16 Avril 2018

\*\*\*\*\*

**Etaient présents** : M. Joël LE BESCO, Maire, Mme Yolande GIROUX, M. Bertrand HIGNARD, M. Jean-Luc LEGRAND, Mme Odile DELAHAIS, M. Jean DENOUAL, Mme Marylène QUEVERT, M. Alain COCHARD, Adjoints, Mme Monique DAUCE, M. André BADIGNON, M. Michel LEBRET, M. François LARCHER, Mme Joëlle COLLIN, M. Yannick LEMENANT, Mme Annie CHAMPAGNAY, Mme Nadine BAUDOIN, M. Jean-Pascal DESBOIS, M. Christophe CORVAISIER, Mme Isabelle MOREL, Mme Maryline LEFOUL, Mme Rozenn CORNU-HUBERT, M. Eric FEVRIER, M. Loïc PETITPAS, Mme Karine RESSE

**Absents excusés** : Mme Marie-Renée GINGAT, M. Henri NOËL

**Absents non excusés** : Mme Fabienne POREE, Mme Magali TREMORIN, M. Jean-Marie CHAPRON,

**Pouvoirs** : Mme GINGAT à M. HIGNARD ; M. NOEL à M. LEGRAND

\*\*\*\*\*

**Président de séance** : M. Joël LE BESCO, Maire

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Pascal DESBOIS, Conseiller Municipal

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et passe à l'ordre du jour.

### **Rappel de l'ordre du jour**

- 18-50) Election d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la précédente réunion
  - 18-51) Mission d'études préalables à l'aménagement du lotissement « La Croix du Chenot » - Présentation de l'avant-projet
  - 18-52) Mission d'études préalables à l'aménagement du quartier Saint Joseph – Présentation du programme
  - 18-53) Mission de maîtrise d'œuvre relative à la création d'un nouveau cimetière – Validation de l'Avant-Projet Définitif
  - 18-54) Transfert de voirie – conventions de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage
  - 18-55) Acquisition foncière – Lotissement « La Croix du Chenot » - Terrain nécessaire à la réalisation d'un bassin tampon
  - 18-56) Implantation d'un parc éolien sur les communes de Bazouges la Pérouse et Noyal Sous Bazouges – Demande d'avis du Conseil Municipal
  - 18-57) Subventions communales – Exercice 2018
  - 18-58) Taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti et non bâti – Année 2018
  - 18-59) Budget primitif de l'exercice 2018 – Ville
  - 18-60) Budget primitif de l'exercice 2018 – Lotissement La Croix du Chenot
  - 18-61) Budget primitif de l'exercice 2018 – Service de l'Assainissement
  - 18-62) Budget primitif de l'exercice 2018 – Service de l'Eau
  - 18-63) Budget primitif de l'exercice 2018 – Camping municipal du Vieux Châtel
  - 18-64) Budget primitif de l'exercice 2018 – Budget annexe Service Petite Enfance
  - 18-65) Rénovation et extension de l'Hôtel de Ville – Révision de l'autorisation de programme pluriannuel
  - 18-66) Travaux de rénovation de réseaux et de voiries Avenues de la Libération et de Gaulle – Révision de l'autorisation de programme pluriannuel
  - 18-67) Construction du nouveau cimetière – Autorisation de programme pluriannuel
  - 18-68) Transfert de voirie – Programmes pluriannuels d'investissements communautaires
  - 18-69) Création d'un nouveau cimetière – Fonds de soutien à l'investissement local
  - 18-70) Travaux de rénovation et d'extension de l'Hôtel de Ville – Fonds de soutien à l'investissement local
  - 18-71) Accueil de loisirs Rivallon – Mise à jour du règlement intérieur
  - 18-72) Maison de la Lanterne – Bail de location
  - 18-73) Maison de la Lanterne – Tarifs de sous-location – 2018
-

## **18-50) ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE ET APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION.**

Rapporteur : M. Joël LE BESCO, Maire.

Monsieur LE BESCO fait procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Pascal DESBOIS, sur proposition du Maire, est élu à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ensuite, le procès-verbal de la dernière réunion, dont un exemplaire a été adressé à chaque Conseiller Municipal sous la forme d'un compte-rendu, est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le procès-verbal du 7 Mars 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **18-51) MISSION D'ETUDES PRÉALABLES A L'AMÉNAGEMENT DU LOTISSEMENT « LA CROIX DU CHENOT » - PRESENTATION DE L'AVANT PROJET**

Rapporteur : Monsieur Joël LE BESCO, Maire

Monsieur LE BESCO rappelle que, par délibération n° 17-195 en date du 13 décembre 2017, le Conseil municipal a été informé que le cabinet **L'atelier du Marais** de Fougères avait été retenu pour procéder aux études préalables à l'aménagement du futur lotissement « La Croix du Chenot ».

Il invite Monsieur Emmanuel LEMOINE, Architecte-Urbaniste, de l'Atelier du Marais, à présenter l'avant-projet aux conseillers municipaux et à répondre aux questions de ces derniers.

L'avant-projet présenté par le cabinet d'étude répond aux objectifs fixés dans le programme, à savoir :

- Une densité d'environ 20 logements/ha, comprenant aussi des logements sociaux afin de favoriser la mixité sociale
- Une desserte par une voie principale entre la route de Couapichette et la route de Lourmais.
- Une gestion des eaux pluviales assurée par la création d'un bassin de rétention au Nord du projet
- La gestion des déplacements (modes doux)
- Une attention sur la démarche environnementale.
- Une approche qualitative de l'habitat (implantations et orientations des constructions)

Le projet présenté comprend **109 logements** répartis ainsi :

- **74** lots libres d'une surface variant entre 350 et 500 m<sup>2</sup>.

- **35** logements intermédiaires : 10 maisons individuelles « en bande » et 3 immeubles collectifs en R+1.

Un découpage en **3** tranches a été proposé en tenant compte des contraintes techniques (passage de réseaux) et des enjeux de commercialisation, avec **une 1<sup>ère</sup> tranche de 45 lots**.

Les routes de Lourmais et de Couapichette sont prévues d'être réaménagées le long du lotissement et jusqu'à la rue de la Renaissance. Deux plateaux surélevés seront créés aux intersections avec la voie principale de desserte du lotissement.

A ce stade des études, le montant prévisionnel des dépenses de cette opération s'élève à **3 070 000 € HT**, y compris le coût d'acquisition des terrains, l'aménagement des routes de Couapichette et de Lourmais, et les frais d'études divers, mais hors travaux de raccordement aux réseaux des concessionnaires.

Le permis d'aménager pour la 1<sup>ère</sup> tranche va être déposé courant mai 2018 et une consultation de maîtrise d'œuvre va également être lancée pour poursuivre les études ainsi que le suivi des travaux.

La commission municipale « Urbanisme, Sécurité, Accessibilité et Développement Durable » réunie le 21 mars 2018, a émis un avis favorable sur cet avant-projet sommaire.

L'Avant-Projet Définitif sera présenté lors d'un prochain Conseil Municipal

S'agissant d'une information, ce point de l'ordre du jour n'a pas fait l'objet d'un vote.

## **18-52) MISSION D'ETUDES PRÉALABLES A L'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER SAINT JOSEPH – PRESENTATION DU PROGRAMME**

Rapporteur : Monsieur Joël LE BESCO, Maire

Monsieur LE BESCO rappelle que, par délibération n° 17-194 en date du 13 décembre 2017, le Conseil Municipal a été informé que le cabinet **L'atelier du Marais** de Fougères avait été retenu pour procéder aux études préalables à l'aménagement du Quartier Saint Joseph.

Il invite Madame Isabelle COLIN-HENRY, Architecte-Urbaniste, de l'Atelier du Marais, à présenter l'avant-projet aux conseillers municipaux et à répondre aux questions de ces derniers.

La zone concernée est composée d'un ensemble de parcelles situées dans le secteur Saint Joseph (entre l'Avenue de la Libération, la rue Sœur Joséphine et l'Avenue Gautier Père et Fils) totalisant une surface d'environ 2.6 ha dont la commune de Combourg est propriétaire.

Des nouveaux besoins ont été identifiés sur le bassin de vie combourgeois comme par exemple des bureaux pour entreprises et collectivités, de l'habitat et des nouveaux locaux pour la gendarmerie.

Le cabinet d'architecte-urbaniste a mené les études dans ce sens et a proposé deux scénarios avec un principe d'aménagement commun de « Place urbaine » au droit de l'avenue de la Libération tout en cherchant à rattacher la Place des Sœurs de la Providence.

Les 2 scénarios proposent côté Avenue de la Libération une zone de stationnement puis une rangée de 3 immeubles de 260 m<sup>2</sup> au sol sur 3 niveaux avec pour fonction l'accueil de bureaux, commerces et services. Plus au sud, une seconde rangée d'immeubles destinés au logement avec une différence entre les 2 scénarios :

- Scénario **A** : **24** logements de 60 m<sup>2</sup> en **R+1** sur **3** modules avec stationnement aérien
- Scénario **B** : **36** logements de 60 m<sup>2</sup> en **R+2** sur **4** modules avec stationnement au RDC

Les 2 scénarios proposent des lots libres pour la construction de maisons individuelles (25 pour le scénario A et 26 pour le scénario B en 2 secteurs) dont 4 le long de l'Avenue Sœur Joséphine qui est prévue d'être déplacée.

La caserne de gendarmerie dans le scénario A est implantée à l'angle de la rue Sœur Joséphine et de l'Avenue Gautier Père et Fils, alors que, dans le scénario B, elle se trouve située un peu plus au nord laissant place à une possibilité de 9 lots libres.

Il est prévu un jardin entre les 2 rangées de collectif et des cheminements piétonniers pour assurer les liaisons entre les différentes entités de ce futur quartier.

La commission municipale « Urbanisme, Sécurité, Accessibilité et Développement Durable » réunie le 21 mars 2017, après étude des 2 propositions, a fait le choix du scénario **B**.

S'agissant d'une information, ce point de l'ordre du jour n'a pas fait l'objet d'un vote.

## **18-53) MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE A LA CREATION D'UN NOUVEAU CIMETIERE – VALIDATION DE L'AVANT PROJET DÉFINITIF**

Rapporteur : M. Joël LE BESCO, Maire

Monsieur LE BESCO rappelle que, par délibération n°17-192 en date 13 décembre 2017, le Conseil Municipal a été informé que le bureau d'étude **Atelier BOUVIER** de PACE a été retenu pour le marché de maîtrise d'œuvre concernant la création d'un nouveau cimetière au lieu-dit « le Vieux Châtel ».

L'Avant-projet présenté par le bureau d'étude porte sur une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux totalisant **147** emplacements simples et **9** emplacements doubles.

Le principe d'aménagement retenu consiste en la création d'un parvis d'accueil pavé au niveau de l'entrée principale avec au Sud un espace réservé pour une future salle de cérémonie. Dans un 1<sup>er</sup> temps, seule une dalle en béton balayé est prévue. L'entrée sera traitée avec un mur en pierres récupérées de la démolition de l'ancienne clinique Saint Joseph. Il est également prévu un bloc sanitaire de type préfabriqué avec son assainissement autonome. Deux zones de stationnements vont être créées d'une capacité d'environ 50 emplacements. Seul le parking Sud sera enrobé dans cette 1<sup>ère</sup> tranche. Aussi, pour sécuriser l'accès à ce nouveau cimetière, la voie va être élargie à 5.00 mètres avec la plantation d'un alignement d'arbres.

Le cabinet a proposé un taux de rémunération de 8.60 % pour un montant estimatif de travaux de 1<sup>ère</sup> tranche, arrêté au stade de la consultation de maîtrise d'œuvre, à 185 000 € HT.

Le maître d'œuvre annonce, à ce stade des études, un montant estimatif des travaux de **315 381.50 € HT**, ce qui représente un écart de **+ 70.48 %** avec le montant prévisionnel fourni au moment de la consultation de maîtrise d'œuvre.

Cet écart s'explique par des demandes complémentaires de la Maîtrise d'Ouvrage en cours d'étude (ex : parvis d'accueil) et également par l'augmentation du nombre d'emplacements en 1<sup>ère</sup> phase.

La validation de l'Avant-Projet Définitif entraîne, conformément à l'article 8.3 du CCAP, la signature d'un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre permettant la notification d'un coût prévisionnel des travaux et d'acter l'engagement du maître d'œuvre à réaliser le projet pour ce montant, en fixant sa rémunération définitive.

Le détail de l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre est le suivant :

- Montant prévisionnel des travaux :	185 000.00 € HT
- Montant des travaux stade APD :	315 381.50 € HT
- Taux des honoraires (inchangé) :	8.60 %
- Montant initial du marché de MOE :	15 910.00 € HT
- Forfait définitif de rémunération :	27 122.81 € HT

La commission « Cadre de vie – environnement », réunie le 16 mars 2018, a émis un avis favorable sur cet Avant-projet Définitif.

Monsieur LE BESCO propose au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur LE BESCO, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE** :

- **D'approuver** l'Avant-Projet Définitif portant sur la création d'un nouveau cimetière (1<sup>ère</sup> tranche).
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant relatif à la rémunération définitive du Maître d'œuvre.

## **18-54) TRANSFERT DE VOIRIE – CONVENTION DE MANDAT DE DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE**

Rapporteur : M. Joël LE BESCO, Maire

Monsieur LE BESCO rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes a désormais la compétence pour la création ou l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire, qui couvre à Combourg une grande partie du territoire communal.

La charte de gouvernance de la voirie précise, dans sa partie consacrée aux investissements, que « les créations de voies à l'intérieur des opérations d'aménagement (type lotissements d'habitation, équipements publics) seront réalisées par les communes pour le compte de la communauté de communes à travers une convention de mandat.

La commune a lancé plusieurs opérations, en cours d'études, qui intègrent des aménagements de voirie :

- La création du lotissement « La Croix du Chenot », avec notamment le réaménagement des routes de Lourmais et de Couapichette, en sus des voies de desserte interne ;
- L'aménagement du quartier Saint-Joseph, avec notamment la reprise de la rue Sœur Joséphine ;
- La création du nouveau cimetière, opération dans laquelle sont prévues deux zones de stationnement et l'élargissement de la voirie d'accès.

Monsieur LE BESCO propose au Conseil Municipal d'approuver les trois conventions correspondant aux opérations précitées.

Entendu l'exposé de Monsieur LE BESCO, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE** :

- **d'approuver** les projets de conventions proposés
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les conventions de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage concernant les opérations « La Croix du Chenot », « Quartier Saint-Joseph », et de création d'un nouveau cimetière.

## **18-55) ACQUISITION FONCIERE – LOTISSEMENT LA CROIX DU CHENOT – TERRAIN NECESSAIRE A LA REALISATION D'UN BASSIN TAMPON**

Rapporteur : M. Joël LE BESCO, Maire

Monsieur LE BESCO rappelle au Conseil Municipal que, par délibération n° 16-51 en date du 6 Avril 2016, la Commune a décidé l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du lotissement communal de la Croix du Chenot.

Ce lotissement est actuellement en cours d'étude.

La conception d'un tel lotissement nécessite la réalisation d'un bassin tampon et d'une pompe de relevage qui soit situé en dehors du périmètre de celui-ci afin de répondre à l'obligation de densification d'une part (à savoir un minimum de 20 logements par hectare) mais aussi afin d'éviter les nuisances olfactives, sonores.

Aussi, la Municipalité a recherché un terrain à proximité et situé en aval de l'opération. Les terrains cadastrés section D n° 1075, d'une superficie de 2 680 m<sup>2</sup> et D n° 1077, d'une superficie de 53 m<sup>2</sup>, situés près d'un exécutoire naturel, correspondent aux critères recherchés. Ces parcelles sont classées en zone NPa au Plan Local d'Urbanisme. Ils appartiennent à Monsieur Jean Yves MOREL.

Une promesse de vente a été signée au prix de 9 428,85 € (soit 3,45 € le m<sup>2</sup>).

Monsieur LE BESCO propose au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Un débat s'instaure entre Monsieur PETITPAS et Monsieur LE BESCO sur le choix de cet emplacement en zone agricole et sur les arguments développés ainsi que sur le prix.

Entendu l'exposé de Monsieur LE BESCO, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 22 voix Pour et 4 abstentions (Mmes MOREL, CORNU-HUBERT, RESSE et M. PETITPAS), **DECIDE** :

- **D'acquérir** les parcelles cadastrées section D n° 1075, d'une superficie de 2 680 m<sup>2</sup> et D n° 1077, d'une superficie de 53 m<sup>2</sup> au prix de **9 428,85 €** appartenant à Monsieur Jean Yves MOREL
- **D'inscrire** les crédits nécessaires au budget du lotissement de la Croix du Chenot
- De **confier** l'acte notarié à l'Office Notarial PRIOL-LACOURT
- De **prendre en charge** les frais et droits quelconques liés à cette vente.
- De **donner pouvoir au Maire** pour signer tous les actes à intervenir pour le règlement de ce dossier.

## **18-56) IMPLANTATION D'UN PARC EOLIEN SUR LES COMMUNES DE BAZOUGES LA PEROUSE ET NOYAL SOUS BAZOUGES – DEMANDE D'AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Rapporteur : M. Joël LE BESCO, Maire

M. LE BESCO expose au Conseil Municipal que, par arrêté en date du 21 Février 2018, Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine a prescrit une enquête publique sur le projet présenté par la Société BORALEX SAS, sise 71 rue Jean Jaurès 62575



BLENDÉCQUES, en vue d'obtenir l'autorisation unique d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, sur les communes de BAZOUGES LA PÉROUSE et NOYAL SOUS BAZOUGES.

Le projet présenté prévoit un parc de 4 éoliennes, d'une hauteur maximale de 180 mètres (mât et pales compris) sur ces deux communes.

Le territoire présente plusieurs éléments d'intérêt paysager, en particulier des sites patrimoniaux tels que le Mont-Saint-Michel, le Mont-Dol et le Château de Combourg. En termes de faunes et de flore, d'après les relevés réalisés, les principaux enjeux concernent les chiroptères et la faune au niveau d'une mare, des haies et des boisements.

D'après l'avis émis par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE), les vues depuis les lieux sensibles comme les remparts du Château de Combourg, le sommet du Mont-Dol ou la terrasse ouest de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, au regard de leur éloignement important (10, 17 et 21 kms) montrent un impact limité.

Le poste source pressenti, situé à une dizaine de kilomètres du site, est celui de Combourg. Les liaisons électriques entre éoliennes et poste de livraison (poste électrique centralisant l'énergie électrique produite par les éoliennes du parc avant qu'elle ne soit acheminée vers le poste source) sont assurées par un câblage enterré, implanté hors des zones humides.

L'enquête publique se déroule du 26 Mars au 28 Avril 2018. Les registres d'enquête sont déposés dans les mairies du lieu d'installation et tenus à la disposition du public pendant la durée des opérations. Le dossier est également consultable sur le site internet de la Préfecture d'Ille et Vilaine.

Conformément à l'article R512-20 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal de COMBOURG est invité à donner son avis sur la demande d'autorisation. Cet avis doit être exprimé pendant la durée de l'enquête et, au plus tard, dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Ce dossier a été étudié par la Commission « Cadre de vie-Environnement » le 18 Janvier 2018 qui a émis un **avis favorable au projet**

Monsieur LE BESCO demande au Conseil Municipal **d'émettre un avis** sur ce dossier.

Entendu l'exposé de Monsieur LE BESCO, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix Pour et une abstention (Mme DELAHAIS), **EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet d'installation d'un parc éolien sur les communes de BAZOUGES LA PÉROUSE et de NOYAL SOUS BAZOUGES.

## **18-57) SUBVENTIONS COMMUNALES – EXERCICE 2018**

Rapporteur : Mme GIROUX, Adjointe.

Après étude par les commissions concernées, Madame GIROUX propose  
au Conseil Municipal l'attribution des subventions communales suivantes :

### ASSOCIATIONS SPORTIVES 2018

Associations	Subventions attribuées en 2017	2018
<b>Amicale Cyclotouriste Combourgeoise</b>		
<i>Fonctionnement</i>	300 €	300 €
<i>Subv° exceptionnelle organisation de course *</i>	1 000 €	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 300 €</b>	<b>1 300 €</b>
<b>Association "La Chateaubriand"</b>		
section Basket fonctionnement	2 720 €	2 720 €
section Basket exceptionnelle	3 000 €	3 000 €
section musculation	200 €	200 €
section danse bretonne	80 €	100 €
Travaux de mise en sécurité de la salle Jean Paris (devis = 19 208,76 €)	20 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>26 000 €</b>	<b>6 020 €</b>
<b>Association "La Jeunesse Combourgeoise" (foot + gym)</b>		
<i>Fonctionnement</i>	6 000 €	6 000 €
<i>Subv° exceptionnelle minibus</i>	15 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>21 000 €</b>	<b>6 000 €</b>
<b>Association Combourg Suba</b>		
<i>Fonctionnement</i>	260,00 €	260 €
<i>Subv° exceptionnelle</i>		- €
<b>TOTAL</b>	<b>260 €</b>	<b>260 €</b>
<b>Combourg Athlétisme</b>		
<i>Fonctionnement</i>	800 €	800 €
<i>Subv° exceptionnelle coupe-vent floké championnat de Bretagne</i>		1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>800 €</b>	<b>1 800 €</b>
Badminton	400 €	400 €
Association Communale de Chasse	100 €	250 €
Gym bien-être	230 €	230 €
Combourg Natation	640 €	640 €
Office des Sports Bretagne Romantique (6010 habitants)	5 956 €	6 010 €
Pêcheurs de la Dore	83 €	- €
Amicale Bouliste Combourgeoise	83 €	83 €
U.S.L.	112 €	110 €
Jog' Loisirs Pays de Combourg	363 €	400 €
Tennis Club Chatel	1 250 €	1 250 €
Combourg Rugby Club	300 €	300 €
Enadonke	50 €	- €
Association Jeanne d'Arc (escrime Combourg)	50 €	50 €
Moto club le bol d'air	148 €	150 €
Yoga	150 €	150 €
Judo ippon Club Combourg	400 €	400 €
Tinteniac Combourg hand Ball	200 €	200 €

Volley Indépendant Club( VIC)	200 €	200 €
Aïkido		100 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 515 €</b>	<b>12 723 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>60 075 €</b>	<b>26 303 €</b>

\* cette subvention ne sera versée qu'après réalisation et sur justificatifs des dépenses  
Les subventions pour le minibus de la Jeunesse Combourgeoise et pour les travaux de la mise en sécurité de la salle Jean Paris ont été payées en investissement sur le budget 2017 de la commune

## ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS 2018

Associations	Subventions attribuées en 2017	2018
La turbine, école de cirque	400 €	400 €
Atelier Photo	640 €	640 €
Boogie Swing 137	1 000 €	- €
Loisirs créatifs combourgeois	200 €	200 €
Chorale paroissiale Ste-Cécile	700 €	700 €
subvention exceptionnelle concert*		350 €
Club de la Gaieté	300 €	300 €
Comité de jumelage	1 300 €	1 500 €
<b>Ladainha</b>		
<i>subvention de fonctionnement</i>	400 €	400 €
<i>subvention exceptionnelle</i>	0 €	- €
<b>Sous Total</b>	<b>400 €</b>	<b>400 €</b>
<b>Les ateliers chorégraphiques</b>		
<i>subvention de fonctionnement</i>	750 €	800 €
<i>subvention exceptionnelle (subvention versée si qualification aux rencontres nationales)*</i>		500 €
<b>Sous Total</b>	<b>750 €</b>	<b>1 300 €</b>
<b>Cinéma Chateaubriand</b>		
<i>subvention de fonctionnement</i>	0 €	- €
<i>subvention exceptionnelle (bobinages)</i>	500 €	- €
<b>Sous Total</b>	<b>500 €</b>	<b>- €</b>
<b>Figure project</b>		
<i>subvention de fonctionnement</i>	0 €	- €
<i>subvention exceptionnelle</i>	400 €	- €
<b>Sous Total</b>	<b>400 €</b>	<b>- €</b>
<b>Animation Touristique et Culturelle Combourgeoise ATECC</b>		
<i>subvention de fonctionnement</i>	1 500 €	3 000 €
<i>Noël à Combourg*</i>	3 000 €	2 000 €
<i>Festival de la lanterne*</i>	10 000 €	11 000 €
<i>Les floréales*</i>		2 000 €
<i>Fête de la nature</i>	750 €	
<i>Rendez vous conte</i>	100 €	

	<b>Sous Total</b>	<b>15 350 €</b>	<b>18 000 €</b>
<b>Comité des fêtes</b>			
	<i>Fête du cheval*</i>	1 000 €	1 000 €
	<i>Fête de la Musique**</i>	5 000 €	5 500 €
	<b>Sous Total</b>	<b>6 000 €</b>	<b>6 500 €</b>
<b>Association les Confidentiels</b>			
	<i>subvention de fonctionnement</i>	Association en cours de restructuration, pas de demande de subvention en 2017 et 2018	
	<i>rencontre auteurs-lecteurs</i>		
	salon des petits éditeurs - tous les 2 ans - à partir de 2012		
	Lecture et Animation à la médiathèque (non versée en 2016)		
	<b>Sous Total</b>	<b>0 €</b>	<b>- €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>26 640 €</b>	<b>30 290 €</b>

\* cette subvention ne sera versée qu'après réalisation et sur justificatif des dépenses

\*\* cette subvention ne sera versée que si la manifestation se déroule sur le domaine public

## ASSOCIATIONS SCOLAIRES 2018

Renouvellement	Effectifs 2017 (nbre d'élèves)	subventions versées en 2017	Effectifs 2018 nbre d'élèves)	2018
<b>Associations de parents d'élèves</b>		1%		1%
		2.0128€		2,0329 €
Ecole primaire publique (Asso des parents élèves)	454	914 €	462	939 €
Ecole primaire Ste-Anne (APEL)	339	682 €	334	679 €
Collège public FR Chateaubriand (FCPE)		98 €		99 €
Collège privé Saint-Gilduin (APEL)		98 €		99 €
<b>Subvention à caractère social</b>		1%		1%
		10,4666 €		10,5713 €
Collège public FR Chateaubriand	159	1 664 €	188	1 987 €
Collège privé Saint-Gilduin	100	1047 €	99	1 047 €
<b>TOTAL</b>		<b>4 503 €</b>		<b>4 850 €</b>

## ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES 2018

Renouvellement	Subventions attribuées en 2017	2018
<b>Association des Anciens combattants &amp; Anciens Prisonniers</b>		
<i>Fonctionnement</i>	500,00 €	500

Subvention exceptionnelle anniversaire centenaire 14/18		100
Subvention exceptionnelle musique (3x130€)	390,00 €	390
<b>Sous Total</b>	<b>890 €</b>	<b>990 €</b>
Médaillés Militaires	110 €	110 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 000 €</b>	<b>1 100 €</b>

Autre demande	Subventions attribuées en 2017	2018
Section Locale des Anciens Déportés	<i>2 gerbes de fleurs à déposer à la stèle des Déportés les 8 mai &amp; 11 novembre</i>	

### ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL 2018

Associations	Subventions attribuées en 2017	2018
Croix Rouge Française	79 €	- €
Amicale des donateurs de Sang	330 €	330 €
La Ligue contre le Cancer	80 €	80 €
Association des Veuves Civiles	149 €	150 €
La Croix d'Or (alcool assistance)	150 €	150 €
Les Restos du Cœur	650 €	650 €
Repas des Aînés	1 417 €	1 800 €
Accidentés du Travail (F.N.A.T.H.)	77 €	80 €
Papillons Blancs	388 €	- €
Les Décorés du Travail	77 €	75 €
Association "Les Tout Petits Petons"	75 €	75 €
AFM Téléthon (solidarité et partage Combourgeois)	40 €	40 €
association rêves de clown	80 €	80 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 592 €</b>	<b>3 510 €</b>

### AUTRES ASSOCIATIONS OU ORGANISMES 2018

Associations	Subventions attribuées en 2017	2018
Amicale du Personnel Ville de Combourg	3 550 €	3 600 €
Comice Agricole *	4 288 €	4 207 €
Prévention Routière	97 €	97 €
Anciens Pompiers	543 €	550 €
Sophrologie	51 €	51 €
Association des Juges Consulaires	101 €	101 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 439 €</b>	<b>8 606 €</b>

<b>TOTAL</b>	<b>70 740 €</b>	<b>74 659 €</b>
<b>FONDS DE RESERVE GLOBAL</b>	<b>5 000 €</b>	<b>1 341 €</b>
<b>FORMANT UN TOTAL GENERAL</b>	<b>75 740 €</b>	<b>76 000 €</b>

Les subventions seront versées uniquement si l'association fournit tous les justificatifs demandés et son numéro de SIRET.

Entendu l'exposé de Madame GIROUX, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par voix 23 Pour et 3 abstentions (MM. COCHARD, DESBOIS et Mme MOREL), **DECIDE** d'attribuer ces subventions telles que proposées ci-dessus.

### **18-58) TAXE D'HABITATION - TAXE SUR LE FONCIER BATI ET NON BATI - ANNEE 2018**

Rapporteurs : M. LE BESCO, Maire et Mme GIROUX, Adjointe.

Madame GIROUX propose au Conseil Municipal de **ne pas augmenter les taux** de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti ni de celle sur le foncier non bâti.

En maintenant ces taux, le montant des contributions directes attendues pour 2018 sera de **2 147 227 €** (2 109 105 € reçu en 2017), soit une progression de **1.8 %**.

#### **Rappel des Taux :**

- Taxe d'habitation : 17,51 %
- Taxe Foncier Bâti : 18,14 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 52,90 %

Entendu l'exposé de Madame GIROUX, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **ADOpte** ces propositions.

### **18-59) BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018 – Ville**

Rapporteurs : M. LE BESCO, Maire et Mme GIROUX, Adjointe.

#### **A) Budget Primitif de la Ville**

Le budget primitif de la Ville établi par la Municipalité, après étude par la commission des finances du 28 mars 2018 et le débat d'orientations générales, est présenté au Conseil Municipal.

Le Budget Primitif de la ville se résume de la façon suivante :

Fonctionnement.	Investissement
-----------------	----------------

Dépenses	<b>5 722 146 €</b>	Dépenses	<b>5 009 563 €</b>
Recettes	<b>5 722 146 €</b>	Recettes	<b>5 009 563 €</b>

Ces dépenses sont couvertes en partie par les recettes suivantes :

Recettes de Fonctionnement : 3 574 919 €  
(hors contributions directes)

Recettes d'Investissement : 4 954 386 €  
(hors emprunt)

L'équilibre du budget s'effectue à l'aide :

- des contributions directes pour : 2 147 227 €
- du recours à l'emprunt 55 177 €

## B) Tableau des effectifs

### Situation et tableau des effectifs des agents de la commune

Grades	Situation réelle au 01/01/2018		Modifications en 2018		Observations	Nombre de promouvables au 01/01/18	Ratio proposé (délib. du 10/07/07)
	Pourvus	Non pourvus	Modifications	Après modifications			
<b>TITULAIRES</b>							
<b>TEMPS COMPLET</b>							
Attaché principal	0	1	0	1			100 %
Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1		0	1			100 %
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1		+2	3	Obtention concours et avan. de grade au 01/07		100%
Rédacteur	3		-1	2	Suite à avan. de grade au 01/07		100 %
Adjoint administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1		+1	2	Avan.de grade au 01/07		100%
Adjoint administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3		-1 +1	3	Avan. de grade au 01/07		
Adjoint administratif	2		-2	0	Suite à obtention concours et avan.de grade au 01/07		100 %
Garde-champêtre Chef	1		0	1			100 %
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1		0	1			100 %
Technicien Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1		0	1			100 %
Technicien	1	1	0	2			100 %
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3		0	3			100 %
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3		0	3			100 %
Adjoint technique	5			5			100 %
ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1		0	1			100 %

Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1		0	1			100 %
Adjoint du patrimoine Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	0		+1	1	Obtention concours Nom. Au 01/07		
Adjoint du patrimoine	1		-1	0	Suite à obtention concours		100%
Adjoint d'animation Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2		0	2			100%
<b>Sous-total</b>	<b>31</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>33</b>			
<b>TEMPS NON COMPLET</b>							
Adjoint Technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	0		+1	1	Avan.de grade au 01/07		
Adjoint technique	6		-1	5	Suite à avan.de grade au 01/07		100 %
Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	0		+1	1	Avan. de grade au 01/07		
Adjoint du patrimoine	1	1	-1	1	Suite à avan.de grade au 01/07		100 %
Adjoint d'animation	1		0	1			100 %
<b>ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>1</b>		<b>0</b>	<b>1</b>			<b>100 %</b>
<b>Sous-total</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>10</b>			
<b>CONTRACTUELS</b>							
Adjoint technique	09		+7	16	Recrutements CDD		
Adjoint Administratif	2			2			
Adjoint d'Animation	1		+1	2	Recrutement CDD		
Contrat unique d'insertion (CUI-CAE)	13		-5	8	Fin de contrats recrutement .en CDD		
Emploi d'avenir	2			2			
<b>Sous-total</b>	<b>27</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>30</b>			
<b>Total Général</b>	<b>67</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>73</b>			

Afin de mettre le tableau des effectifs en adéquation avec le personnel en place et pour faire face aux besoins, les modifications suivantes sont apportées :

**-Suppression de postes :**

**Au 1<sup>er</sup> juillet 2018 :**

- 2 postes d'adjoint administratif
- 2 postes d'adjoint du patrimoine (1 à temps complet – 1 à temps non complet)
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 poste de rédacteur à temps complet

**-Création de postes :**

**Au 1<sup>er</sup> Juillet 2018 :**

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet



-2 postes de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

Ces créations étant motivées par des avancements de grades et réussites à concours.

Entendu l'exposé de Monsieur LE BESCO et de Madame GIROUX, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 23 voix Pour et 3 Abstentions (Mmes CORNU-HUBERT, RESSE, M. FEVRIER), **ADOpte** le budget primitif 2018 de la Ville.

### **18-60) BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018 - LOTISSEMENT LA CROIX DU CHENOT**

Rapporteurs : M. LE BESCO, Maire et Mme GIROUX, Adjointe.

Le Budget primitif du Lotissement de « La CROIX DU CHENOT » établi par la Municipalité, après étude par la commission des finances du 28 mars 2018 et le débat d'orientations générales, est présenté au Conseil Municipal, étant précisé qu'il s'agit d'un service assujéti à la T.V.A., de sorte que le budget sera présenté hors TVA.

Il peut se résumer de la façon suivante :

Fonctionnement H.T.		Investissement H.T.	
Dépenses	<b>2 173 910 €</b>	Dépenses	<b>3 006 143 €</b>
Recettes	<b>2 173 910 €</b>	Recettes	<b>3 006 143 €</b>

Entendu l'exposé de Monsieur LE BESCO et de Madame GIROUX, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 24 voix Pour et 2 Abstentions (Mmes CORNU-HUBERT, RESSE), **ADOpte** le budget primitif 2018 du lotissement de La Croix du Chenot.

### **18-61) BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018 - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Rapporteurs : M. LE BESCO, Maire et Mme GIROUX, Adjointe.

Le Budget primitif du Service de L'Assainissement établi par la Municipalité, après étude par la commission des finances du 28 mars 2018 et le débat d'orientations générales, est présenté au Conseil Municipal.

Il peut se résumer de la façon suivante :

Exploitation		Investissement.	
Dépenses	<b>249 196 €</b>	Dépenses	<b>979 293 €</b>

Recettes	<b>249 196 €</b>	Recettes	<b>979 293 €</b>
----------	------------------	----------	------------------

Entendu l'exposé de Monsieur LE BESCO et de Madame GIROUX, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 22 voix Pour et 4 Abstentions (Mmes CORNU-HUBERT, RESSE, MM. FEVRIER et PETITPAS), **ADOpte** le budget primitif 2018 du service de l'Assainissement.

### **18-62) BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018 - SERVICE DE L'EAU**

Rapporteurs : M. LE BESCO, Maire et Mme GIROUX, Adjointe.

Le Budget primitif du Service de l'Eau établi par la Municipalité, après étude par la commission des finances du 28 mars 2018 et le débat d'orientations générales, est présenté au Conseil Municipal.

Il peut se résumer de la façon suivante :

Exploitation		Investissement.	
Dépenses	<b>212 799 €</b>	Dépenses	<b>1 125 160 €</b>
Recettes	<b>212 799 €</b>	Recettes	<b>1 125 160 €</b>

Entendu l'exposé de Monsieur LE BESCO et de Madame GIROUX, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 22 voix Pour et 4 Abstentions (Mmes CORNU-HUBERT, RESSE, MM. FEVRIER et PETITPAS), **ADOpte** le budget primitif 2018 du service de l'Eau.

### **18-63) BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018 - CAMPING du « Vieux Châtel »**

Rapporteurs : M. LE BESCO, Maire et Mme GIROUX, Adjointe.

Le budget annexe du camping du « Vieux Châtel », après étude par la commission des finances du 28 mars 2018 et le débat d'orientations générales, est présenté au Conseil Municipal, étant précisé qu'il s'agit d'un service assujéti à la T.V.A., de sorte que le budget sera présenté hors TVA.

Fonctionnement H.T.		Investissement H.T.	
Dépenses	<b>60 800 €</b>	Dépenses	<b>3 248 €</b>
Recettes	<b>60 800 €</b>	Recettes	<b>3 248 €</b>

Entendu l'exposé de Monsieur LE BESCO et de Madame GIROUX, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **ADOpte** le budget primitif 2018 du camping municipal du Vieux Châtel.

## 18-64) BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET ANNEXE SERVICE PETITE ENFANCE

Rapporteurs : M. LE BESCO, Maire et Mme GIROUX, Adjointe.

Le Budget primitif du Service petite enfance établi par la Municipalité, après étude par la commission des finances du 28 mars 2018 et le débat d'orientations générales, est présenté au Conseil Municipal.

Il peut se résumer de la façon suivante :

Fonctionnement		Investissement.	
Dépenses	<b>390 907 €</b>	Dépenses	<b>5 415 €</b>
Recettes	<b>390 907 €</b>	Recettes	<b>5 415 €</b>

## SITUATION ET TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS DU SERVICE ACCUEIL PETITE ENFANCE

Grades	Situation réelle au 01/01/2018		Modifications en 2018		Observations	Nombre de promouvables au 01/01/18	Ratio proposé (délib. du 10/07/07)
	Pourvus	Non pourvus	Modifications	Après modifications			
<b>TITULAIRES</b>							
Educateur de jeunes enfants	2			2			100 %
Auxiliaire de Puériculture 1 <sup>ère</sup> classe	1			1			100 %
Adjoint Technique	2			2			100 %
<b>Sous-total</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>			
<b>CONTRACTUELS</b>							
Adjoint technique	2			2			
Infirmière classe supérieure	1			1			
Auxiliaire de puériculture 1 <sup>ère</sup> classe	1			1			
<b>Sous-total</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>			
<b>Total Général</b>	<b>09</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>09</b>			

Entendu l'exposé de Monsieur LE BESCO et de Madame GIROUX, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **ADOpte** le budget primitif 2018 du Service Petite Enfance.

### **18-65) RENOVATION ET EXTENSION DE L'HOTEL DE VILLE – REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME PLURIANNUEL**

Rapporteur : Mme Yolande GIROUX, Adjointe

Madame GIROUX rappelle que, par délibération n°17-62 en date du 29 mars 2017, le Conseil Municipal a fixé dans les termes ci-après, le montant de l'autorisation de programme concernant les travaux de rénovation et d'extension de l'Hôtel de ville et la ventilation pluriannuelle des crédits de paiement associés.

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de Paiement (CP) 2017	Crédits de Paiement (CP) 2018	Crédits de Paiement (CP) 2019
Imputation 2313 Opération 810	2 194 700 €	387 700 €	1 446 000 €	361 000 €

Le planning des travaux ayant été décalé, il sera proposé au Conseil Municipal de **réviser l'autorisation de programme** de la façon suivante afin de faire glisser une partie des crédits de paiement de 2018 sur l'année 2019.

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de Paiement (CP) 2017	Crédits de Paiement (CP) 2018	Crédits de Paiement (CP) 2019
<b>Imputation 2313 Opération 810</b>	<b>2 194 700 €</b>	<b>387 700 €</b>	<b>1 060 000 €</b>	<b>747 000 €</b>

Entendu l'exposé de Madame GIROUX, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **ADOpte** l'autorisation de programme concernant les travaux de rénovation et d'extension de l'Hôtel de Ville, telle que présentée.

### **18-66) TRAVAUX DE RENOVATION DE RESEAUX ET DE VOIRIES AVENUES DE LA LIBERATION ET DE GAULLE – REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME PLURIANNUEL**

Rapporteur : Mme Yolande GIROUX, Adjointe aux finances

Madame GIROUX rappelle que, par délibération du 23 novembre 2016, le Conseil Municipal a revu dans les termes ci-après, le montant de l'autorisation de programme concernant les travaux de rénovation de réseaux et de voirie avenues de la Libération et De Gaulle et la ventilation pluriannuelle des crédits de paiements associés

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de Paiement (CP) 2016	Crédits de Paiement (CP) 2017	Crédits de Paiement (CP) 2018
Opération	<b>5 025 960</b>	1 253 424	3 113 463	659 073
Budget communal	<b>2 404 272</b>	410 000	1 660 199	334 073
Budget du service de l'eau	<b>1 204 636</b>	373 722	668 414	162 500
Budget du service de l'assainissement	<b>1 417 052</b>	469 702	784 850	162 500

Suite au transfert de la compétence voirie à la communauté de Communes de la Bretagne Romantique à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les lots n° 1 (Aménagement de voirie) et n° 3 (Mobilier urbain et signalisation) du marché de rénovation de réseaux et de voiries avenues de la Libération et De Gaulle sont transférés à la communauté de Communes à partir de cette date.

Madame GIROUX propose donc au Conseil Municipal de **réviser l'autorisation de programme** concernant les travaux de rénovation de réseaux et de voirie des avenues de la Libération et De Gaulle de la manière suivante :

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de Paiement (CP) 2016	Crédits de Paiement (CP) 2017	Crédits de Paiement (CP) 2018
Opération	<b>4 391 887</b>	1 253 424	3 113 463	25 000
Budget communal	<b>2 070 199</b>	410 000	1 660 199	0
Budget du service de l'eau	<b>1 052 136</b>	373 722	668 414	10 000
Budget du service de l'assainissement	<b>1 269 552</b>	469 702	784 850	15 000

Pour information, ces budgets sont votés au chapitre. Les crédits de paiement pour les budgets des services de l'eau et de l'assainissement sont supérieurs aux crédits de paiement prévus initialement. Les crédits prévus au budget primitif de ces deux budgets annexes sont suffisants. Cependant, le maire peut engager, liquider et

mandater les dépenses dans la limite des crédits inscrits à ce chapitre. La répartition du crédit par article ne présente qu'un caractère indicatif.

Entendu l'exposé de Madame GIROUX, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **ADOpte** l'autorisation de programme concernant les travaux de rénovation de réseaux et de voiries des avenues de la Libération et De Gaulle, telle que présentée.

### **18-67) CONSTRUCTION D'UN CIMETIERE – AUTORISATION DE PROGRAMME PLURIANNUEL**

Rapporteur : Yolande GIROUX, Adjointe

Madame GIROUX rappelle que le Conseil Municipal a décidé de créer un nouveau cimetière.

Cette opération est prévue sur deux exercices. Les études, puis les travaux, sont programmés en 2018 et 2019. Il convient donc de définir un programme pluriannuel d'investissement pour cette opération.

Les crédits de paiement correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice. Ils constituent des dépenses prévisionnelles qui ne sont pas nécessairement réalisées dans l'année. Les crédits de paiement non utilisés dans l'année sont automatiquement reportés l'année suivante.

Le tableau suivant présente des montants TTC :

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de Paiement (CP) 2018	Crédits de Paiement (CP) 2019
Imputation 2312 Opération 31	420 000 €	200 000 €	220 000 €

Madame GIROUX propose au Conseil Municipal :

- de **définir** l'autorisation de programme pluriannuel à hauteur de 420 000 € TTC
- **d'inscrire** les crédits de paiement nécessaires au budget 2018 de la commune

Entendu l'exposé de Madame GIROUX, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **ADOpte** ces propositions.

### **18-68) TRANSFERT DE VOIRIE – PROGRAMMES PLURIANNUELS D'INVESTISSEMENTS COMMUNAUTAIRES**

Rapporteur : M. Joël LE BESCO, Maire

Monsieur LE BESCO expose au Conseil Municipal que, dans le cadre du transfert de la compétence voirie à la Communauté de Communes à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la commune de Combourg a défini pour la période de 2018 à 2020 les montants d'investissement en travaux de voirie d'intérêt communautaire.

Ces montants ont été portés dans un plan pluriannuel d'investissement qui engage la commune sur trois ans pour un montant minimum de 682 143.36 €

Les crédits de paiement correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice. Ils constituent des dépenses prévisionnelles qui ne sont pas nécessairement réalisées dans l'année. Les crédits de paiement non utilisés dans l'année sont automatiquement reportés l'année suivante.

Le tableau suivant présente des montants H.T. :

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de Paiement (CP) 2018	Crédits de Paiement (CP) 2019	Crédits de paiement (CP) 2020
Imputation 2046 Transfert de charges	443 400	147 800	147 800	147 800
Imputation 2041512 Fonds de concours	238 750	170 535	45 475	22 740

Monsieur LE BESCO propose au Conseil Municipal :

- de **définir** l'autorisation de programme pluriannuel à hauteur de 682 150 € TTC
- d'**inscrire** les crédits de paiement nécessaires au budget 2018 de la commune

Entendu l'exposé de Monsieur LE BESCO, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **ADOpte** ces propositions.

## **18-69) CREATION D'UN NOUVEAU CIMETIERE - FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL**

Rapporteur : Yolande GIROUX, 1<sup>ère</sup> Adjointe

Madame GIROUX expose au Conseil Municipal que le Gouvernement a décidé de maintenir et consolider le dispositif exceptionnel de soutien à l'investissement local mis en place en 2016, afin d'accompagner et de favoriser la transformation des territoires. La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) prévue à l'article 157 de la loi de finances initiale pour 2018 est pérennisée. L'objectif de ce dispositif est

de soutenir l'investissement des collectivités territoriales et l'orienter vers les grandes priorités nationales en matière d'équipement des territoires.

Les opérations éligibles à la dotation de soutien à l'investissement local sont les suivantes :

- La rénovation thermique
  - o Travaux visant à diminuer la consommation énergétique – isolation de bâtiments anciens ou nouvelles constructions
- La transition énergétique
  - o Travaux visant à renforcer l'autonomie énergétique des bâtiments publics, notamment du point de vue des énergies renouvelables – pompes à chaleur, panneaux solaires, géothermie)
- Le développement des énergies renouvelables
- La mobilité
  - o Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité dont les projets de «Plate-forme » et les installations pour la pratique de mobilités actives en premier lieu le vélo
- Les bâtiments et équipements public
  - o Travaux de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments recevant du public
  - o Travaux de sécurisation de l'accès aux écoles et aux lieux publics sensibles
- La construction de logements
  - o Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logement
- Le numérique et la téléphonie mobile
  - o Projet de développement du numérique et de la téléphonie mobile (connexion internet, développement du télétravail...)
- Les Bâtiments scolaires
  - o Projet de création, de transformation, d'agrandissement et de rénovation
- L'hébergement et les équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
  - o Les réalisations d'hébergement et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitant
- Les projets inscrits dans un contrat signé par le représentant de l'Etat (contrats de ruralité, Pacte Etat-métropole...)

Dans ce cadre, il est rappelé que la commune de Combourg a décidé de créer un nouveau cimetière dans le village du Vieux-Châtel ; le cimetière actuel manque de places et arrivera bientôt à saturation. La ville récupère des concessions chaque année, cependant cela n'est pas suffisant pour répondre à la demande. Le nombre d'habitants ayant augmenté ces dernières années, les demandes d'achat de concessions sur Combourg sont de plus en plus nombreuses.

Le projet consiste à aménager une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux comportant 147 emplacements simples et 9 emplacements doubles. Un bloc sanitaire sera créé ainsi que deux zones de stationnements d'environ 50 emplacements.

Par délibération n° 17.192 en date du 13 décembre 2017, le Conseil Municipal a été informé du choix du Cabinet « Atelier Bouvier » de Pacé pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant la création d'un cimetière à Combourg.



Par délibération n° 18-53 en date du 11 Avril 2018, le Conseil Municipal a approuvé l'Avant-Projet Définitif de cette opération.

Le tableau financier de ce projet (1<sup>ère</sup> phase) est le suivant :

ESTIMATIF APD	TOTAL HT	RECETTES HT	TOTAL HT
Acquisition terrain Indemnité d'éviction Frais de notaire	24 508.15	<b>Dotation de soutien A l'investissement local (30% du montant HT)</b>	<b>116 546.24</b>
<b>Fouilles de terrain</b>	1 925.00		
<b>Bornage du terrain</b>	1 800.00		
Estimatif travaux d'aménagement 1 <sup>er</sup> phase	315 381.50		
Maîtrise d'œuvre	27 122.81		
Travaux de viabilisation (extension de réseaux AEP et électricité)	17 750.00		
		<b>Autofinancement</b>	<b>271 941.22</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>388 487.46</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>388 487.46</b>

Les travaux commenceront fin Septembre 2018 pour une durée de 6 mois.

Madame GIROUX demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Madame GIROUX, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présentés et représentés, **DECIDE de solliciter la Dotation de soutien à l'investissement local**, dans la catégorie «Equipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants ».

Cette opération sera financée de la façon suivante :

- Subvention Fonds de soutien à l'investissement local 30% avec une dépense de 388 487.46 HT soit une subvention de **116 546.24 €**
- Autofinancement : **271 941.22 €HT**

## **18-70) TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EXTENSION DE L'HOTEL DE VILLE - FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL**

Rapporteur : Mme Yolande GIROUX, 1<sup>ère</sup> Adjointe

Madame GIROUX expose au Conseil Municipal que le Gouvernement a décidé de maintenir et consolider le dispositif exceptionnel de soutien à l'investissement local mis en place en 2016, afin d'accompagner et de favoriser la transformation des territoires. La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) prévue à l'article 157 de la loi de finances initiale pour 2018 est pérennisée. L'objectif de ce dispositif est de soutenir l'investissement des collectivités territoriales et l'orienter vers les grandes priorités nationales en matière d'équipement des territoires.

Les opérations éligibles à la dotation de soutien à l'investissement local sont les suivantes :

- La rénovation thermique
  - o Travaux visant à diminuer la consommation énergétique – isolation de bâtiments anciens ou nouvelles constructions
- La transition énergétique
  - o Travaux visant à renforcer l'autonomie énergétique des bâtiments publics, notamment du point de vue des énergies renouvelables – pompes à chaleur, panneaux solaires, géothermie)
- Le développement des énergies renouvelables
- La mobilité
  - o Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité dont les projets de «Plate-forme » et les installations pour la pratique de mobilités actives en premier lieu le vélo
- Les bâtiments et équipements public
  - o Travaux de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments recevant du public
  - o Travaux de sécurisation de l'accès aux écoles et aux lieux publics sensibles
- La construction de logements
  - o Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logement
- Le numérique et la téléphonie mobile
  - o Projet de développement du numérique et de la téléphonie mobile (connexion internet, développement du télétravail...)
- Les Bâtiments scolaires
  - o Projet de création, de transformation, d'agrandissement et de rénovation
- L'hébergement et les équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants
  - o Les réalisations d'hébergement et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitant
- Les projets inscrits dans un contrat signé par le représentant de l'Etat (contrats de ruralité, Pacte Etat-métropole...)

Dans ce cadre, il est rappelé que la commune de Combourg a décidé d'entreprendre des travaux de rénovation et extension de l'hôtel de ville :

- Mise en accessibilité
- Réorganisation fonctionnelle des services avec création d'une extension comprenant

- des locaux pour le service état-civil qui a développé une activité plus importante : cartes d'identité, changements de prénoms et Pacs (depuis 2017)
- des locaux pour les services Urbanisme avec une augmentation des autorisations droit des sols
- Un local pour le service Enfance-Jeunesse : secrétariat
- Intégration des bureaux du CCAS : portage des repas et nombre d'aides à domicile en constante augmentation
- Prise en compte des évolutions à court et moyen termes de la collectivité
- Amélioration des conditions de confort (thermique et acoustique)

Par délibération n° 16.95 en date du 6 juillet 2016, le Conseil Municipal a été informé du choix du cabinet Gautier Guilloux de Rennes pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de rénovation et d'extension de l'hôtel de ville.

Par délibération n°16.164 en date du 14 décembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé l'Avant-Projet Définitif de cette opération.

Il est précisé que le marché de travaux comporte 2 tranches fonctionnelles : 1 tranche ferme concernant l'extension de la mairie et 1 tranche conditionnelle dite optionnelle concernant la rénovation du bâtiment existant.

Le tableau financier de l'opération sur la tranche CONDITIONNELLE DITE OPTIONNELLE est le suivant :

<b>ESTIMATIF APD Tranche optionnelle</b>	<b>TOTAL EN EUROS HT</b>	<b>RECETTES HT</b>	<b>TOTAL EN EUROS HT</b>
Lot1 : Démolition/VRD/Gros oeuvre	222 379.29	<b>Subvention DETR</b> (20 % du montant HT) avec un plafond de dépenses de 400 000 €	<b>80 000.00</b>
Lot 2 : Charpente Bois	10 548.64		
Lot 3 : Etanchéité/Couverture Ardoises	25 999.23	<b>Dotation de soutien à l'investissement local</b> (20% du montant HT)	<b>160 988.27</b>
Lot 4 : Menuiseries Extérieures/Serrurerie	134 000.00		
Lot 5 : Menuiseries Intérieures	59 772.29		
Lot 6 : Cloisonnement – Isolation - Doublages	75 165.10	<b>Autofinancement</b>	<b>563 953.08</b>
Lot 7 : Revêtements scellés/collés	35 100.00		

Lot 8 : Plafonds Suspendus	16 223.50		
Lot 9 : Peinture	44 982.16		
Lot 10 : Electricité – CFO- CFA - SSI	73 627.79		
Lot 11 : Chauffage – Traitement d’Air Plomberie	88 535.02		
Lot 12 : Ascenseur-Monte-Personnes-Elevateur	18 608.33		
<b>TOTAL HT</b>	<b>804 941.35</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>804 941.35</b>

Les travaux de la tranche conditionnelle, dite optionnelle, commenceront courant juin 2018 pour une durée de 11 mois.

Madame GIROUX demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Entendu l’exposé de Madame GIROUX, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés **DECIDE de solliciter la Dotation de soutien à l’investissement local**, dans la catégorie « Bâtiments et équipement publics », notamment pour « les travaux de mise aux normes d’accessibilité des bâtiments recevant du public ».

La tranche optionnelle d’un montant HT de 804 941.35 sera financée de la façon suivante :

- Subvention DETR : 20 %, avec un plafond de dépense de 400 000.00 € soit une subvention de **80 000.00 €**
- Dotation de Soutien à l’Investissement Local : 20 % soit une subvention de **160 988.27 €**
- Autofinancement : **723 953.08 €HT**

## **18-71) ACCUEIL DE LOISIRS RIVALLON – MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR**

Rapporteur : Mme Odile DELAHAIS, Adjointe

Madame DELAHAIS expose au Conseil Municipal que la mise à jour du règlement intérieur de l’Accueil de loisirs Rivallon est nécessaire suite à la mise en place d’une pénalité en cas de non-respect des délais d’inscription approuvée lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2017.

Cette mise à jour permet également d’apporter des précisions sur les modalités de fonctionnement de l’accueil de loisirs et sur les modalités d’application du tarif modulé en fonction du quotient familial.

Suite à un contrôle de la CAF, il convient de moduler également le tarif des communes extérieures. Ce point sera traité lors du conseil municipal du mois de juillet 2018 en même temps que les autres tarifs liés à la vie scolaire.

La commission Enfance, réunie le 1er mars 2018, a examiné le règlement de fonctionnement et propose les modifications selon le projet annexé.

Madame DELAHAIS demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Madame DELAHAIS, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE les modifications** apportées au règlement intérieur pour l'accueil de loisirs Rivallon.

## **18-72) BAIL DE LOCATION DE LA MAISON DE LA LANTERNE**

Rapporteur : Mme Odile Delahais, adjointe

Madame DELAHAIS expose au Conseil Municipal que la Ville de Combourg, en partenariat avec l'association Actu'Elles a engagé depuis le début de l'année 2018, une étude pour ouvrir la Maison de la Lanterne à des artistes ou artisans pour des expositions éphémères.

Les objectifs de cette démarche culturelle étant de :

- Mettre en valeur le travail des artistes et artisans locaux dans un cadre d'exception
  - *et ainsi répondre aux demandes que la commune reçoit régulièrement.*
- Rouvrir la Maison de la Lanterne, bâtiment historique du centre-ville
  - *pour enrichir l'offre touristique de la commune.*
- Proposer une nouvelle offre culturelle en centre-ville
  - *permettant de redynamiser le centre-ville en attirant un nouveau public, et ainsi, favoriser le commerce de proximité.*

A travers cette initiative, la Ville de Combourg s'adapte également aux nouvelles dispositions de la charte des Petites Cités de Caractère, qui incite de plus en plus les communes labellisées à mettre en valeur leur patrimoine culturel et artistique.

La Maison de la Lanterne étant une propriété privée, la Ville de Combourg a engagé des démarches auprès du propriétaire, Monsieur Georges FRESNEAU, pour envisager la location du rez-de-chaussée (exposition) et du 1<sup>er</sup> étage (stock et sanitaires) de la bâtisse. Ce dernier a répondu favorablement à la demande de la commune et a autorisé la sous-location de cet espace à différents artistes ou artisans aux conditions suivantes :

- Durée de la location : du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2018, soit 5 mois.
- Loyer mensuel : 300 €
- Charges : facturation d'un forfait énergie à l'issue des 5 mois de location
- Assurances : la Ville de Combourg doit s'assurer pour cette location

Aussi, afin de rendre possible cette démarche culturelle, Madame DELAHAIS demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Madame DELAHAIS, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **EMET un avis favorable** au projet présenté.
- **AUTORISE** le Maire à signer le bail de location de la Maison de la Lanterne aux conditions préalablement citées.

### **18-73) TARIFS DE SOUS-LOCATION DE LA MAISON DE LA LANTERNE - 2018**

Rapporteur : Mme Odile Delahais, adjointe

Madame DELAHAIS expose au Conseil Municipal que, compte-tenu des dispositions du bail de location, et de l'autorisation du propriétaire, Monsieur Georges FRESNEAU, la Ville de Combourg est autorisée à sous-louer le rez-de-chaussée et le 1<sup>er</sup> étage de la Maison de la Lanterne. Il est précisé que ces sous-locations devront se faire dans le respect des conditions énoncées dans le bail de location.

Une convention d'occupation précaire sera établie pour chaque sous-location et un état des lieux d'entrée et de sortie sera effectué par la commune.

A la suite des travaux de la commission culture-communication en date du 28 février, Madame DELAHAIS propose au Conseil Municipal **d'approuver les tarifs de sous-location** suivants :

Durée	Montant
<b>1 semaine</b>	<b>85 €</b>
<b>2 semaines</b>	<b>155 €</b>
<b>3 semaines</b>	<b>220 €</b>
<b>4 semaines</b>	<b>270 €</b>
Forfait hebdomadaire par exposant supplémentaire*	20 €

\*Ce forfait sera appliqué lorsque 2 ou 3 artistes souhaiteront exposer en même temps (exemple : 2 artistes exposent ensemble pendant 2 semaines : 155 € + 40 € = 195 €)

Entendu l'exposé de Madame DELAHAIS, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **ADOpte** les tarifs proposés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 36.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MERCREDI 11 AVRIL 2018**

**A 20 H 00**

**ORDRE DU JOUR**

1. Election d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la précédente réunion
2. Mission d'études préalables à l'aménagement du lotissement « La Croix du Chenot » - Présentation de l'avant-projet
3. Mission d'études préalables à l'aménagement du quartier Saint Joseph – Présentation du programme
4. Mission de maîtrise d'œuvre relative à la création d'un nouveau cimetière – Validation de l'Avant-Projet Définitif
5. Transfert de voirie – conventions de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage
6. Acquisition foncière – Lotissement « La Croix du Chenot » - Terrain nécessaire à la réalisation d'un bassin tampon
7. Implantation d'un parc éolien sur les communes de Bazouges la Pérouse et Noyal Sous Bazouges – Demande d'avis du Conseil Municipal
8. Subventions communales – Exercice 2018
9. Taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti et non bâti – Année 2018
10. Budget primitif de l'exercice 2018 – Ville
11. Budget primitif de l'exercice 2018 – Lotissement La Croix du Chenot
12. Budget primitif de l'exercice 2018 – Service de l'Assainissement
13. Budget primitif de l'exercice 2018 – Service de l'Eau
14. Budget primitif de l'exercice 2018 – Camping municipal du Vieux Châtel
15. Budget primitif de l'exercice 2018 – Budget annexe Service Petite Enfance
16. Rénovation et extension de l'Hôtel de Ville – Révision de l'autorisation de programme pluriannuel
17. Travaux de rénovation de réseaux et de voiries Avenues de la Libération et de Gaulle – Révision de l'autorisation de programme pluriannuel
18. Construction du nouveau cimetière – Autorisation de programme pluriannuel
19. Transfert de voirie – Programmes pluriannuels d'investissements communautaires
20. Création d'un nouveau cimetière – Fonds de soutien à l'investissement local
21. Travaux de rénovation et d'extension de l'Hôtel de Ville – Fonds de soutien à l'investissement local
22. Accueil de loisirs Rivallon – Mise à jour du règlement intérieur
23. Maison de la Lanterne – Bail de location
24. Maison de la Lanterne – Tarifs de sous-location – 2018